



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 AVRIL 2024, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Héту à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement en matière de stationnement sur les chemins et aires publics et abrogeant le règlement 458-2013.

DONNÉ À CHERTSEY ce 17^e jour du mois d'avril 2024.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier